

RÉSUMÉ

1. La Barbade est une économie relativement petite et ouverte, avec un PIB par habitant d'environ 14 619 USD en 2020. Elle est fortement tributaire des importations de marchandises et des exportations de services, en particulier du tourisme, et elle a par conséquent été durement touchée par la pandémie de COVID-19. En 2020, le PIB réel a diminué de 14%, avant d'augmenter de 0,7% en 2021, ceci après une période de résultats économiques déjà faibles: le PIB réel a diminué au cours des quatre années de la période à l'examen. La faible diversification de l'économie, la forte dépendance à l'égard des importations de biens de consommation et d'investissement et les déficits budgétaires persistants expliquent la vulnérabilité de la Barbade face aux chocs extérieurs, même avant la survenue de la COVID-19.

2. Compte tenu des importants déficits de la balance des opérations courantes et du gonflement de la dette publique, les autorités ont lancé un programme de réformes structurelles en vue de rétablir la croissance et la stabilité macroéconomique à moyen terme. Le Plan de relance et de transformation économiques de la Barbade (BERT), introduit en 2018, a principalement pour but d'améliorer la productivité, de diversifier l'économie, ainsi que d'assainir les finances publiques et d'assurer un niveau d'endettement soutenable. Le programme prévoyait initialement un certain nombre de mesures telles que des augmentations des taux d'imposition sur le revenu des particuliers et sur les sociétés, lesquels ont ensuite été révisés et abaissés en raison de la pandémie. L'impôt sur les sociétés s'appuie désormais sur une échelle mobile, assortie de taux bien moindres. De même, les taux de l'impôt sur le revenu ont été abaissés en 2019 et 2020. D'autres mesures prévues par le plan BERT, comme l'imposition de la TVA sur les transactions en ligne effectuées par les résidents et l'instauration d'une taxe sur les voyages aériens et le développement du tourisme, sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2018. Une taxe sur les chambres d'hôtel, un prélèvement sur le développement de produits visant les services touristiques directs et une taxe sur les combustibles ont également été instaurés à compter du 1^{er} juillet 2018. Pour soutenir la mise en œuvre du plan BERT, le FMI a approuvé, le 1^{er} octobre 2018, un accord élargi de quatre ans au titre du Mécanisme élargi de crédit pour un montant initialement équivalent à 290 millions d'USD. La Barbade a également engagé des réformes structurelles destinées à transformer ses entreprises d'État.

3. La Barbade enregistre des déficits budgétaires structurels depuis 20 ans, qui se sont traduits par un endettement public croissant et ont réduit la capacité du gouvernement de réagir face aux chocs exogènes. Au cours de la période à l'examen, les autorités ont déployé des efforts considérables pour réduire le déficit et s'engager sur la voie de l'assainissement des finances publiques afin de maîtriser les déficits et d'endiguer l'augmentation de la dette publique. Le déficit budgétaire a culminé à 10,9% du PIB lors de l'exercice 2013/14 et a par la suite suivi une trajectoire descendante, notamment après l'exercice 2015/16, sous l'effet en partie du plan BERT. Toutefois, en raison de la forte baisse des recettes et de l'augmentation des dépenses qu'a entraînées la pandémie de COVID-19, la situation budgétaire s'est détériorée au cours de l'exercice 2020/21, qui s'est conclu par un déficit de 5,1% du PIB. En raison de la nécessité de financer les déficits budgétaires, l'endettement public a augmenté au cours des premières années de la période considérée pour atteindre quelque 155,2% du PIB au cours de l'exercice 2015/16. En 2018, dans le cadre du plan BERT, la Barbade s'est engagée dans sa première initiative de réduction de l'endettement, qui a donné lieu à un rééchelonnement des remboursements de la dette et à un allègement de cette dernière. En conséquence, le ratio de la dette publique au PIB a diminué, mais, en raison de la pandémie de COVID-19, il est reparti à la hausse pour atteindre 150,3% au cours de l'exercice 2020/21.

4. La Barbade a pris des mesures budgétaires ciblées pour répondre à la pandémie de COVID-19, en partie faute de marge de manœuvre budgétaire. Les investissements initiaux dans le matériel de santé et les installations de quarantaine réalisés au début de 2020 ont été suivis d'un élargissement des prestations sociales destinés à protéger les ménages vulnérables. Un programme de soutien à l'emploi pour pallier les effets de la COVID-19, d'une durée de 12 mois, a également été mis en place et des transferts ciblés en espèces ont été effectués en faveur des petites entreprises et des fournisseurs touchés par le deuxième confinement en février 2021. Pour soutenir le tourisme, les autorités ont créé le Plan pour l'emploi et la transformation durable de la Barbade (BEST) en octobre 2020, qui était axé principalement sur la réintégration des travailleurs du secteur.

5. Le principal objectif de la politique monétaire de la Barbade est de préserver la parité fixe avec le dollar UE; la promotion de la stabilité monétaire et d'une structure financière saine, et le maintien de conditions de crédit et de change propres à stimuler le développement économique sont

également des objectifs de la politique monétaire. En décembre 2020, une nouvelle Loi sur la Banque centrale de la Barbade (CBB), élargissant le champ d'action et les fonctions de la CBB, a été adoptée. Pour contrer les effets négatifs de la pandémie de COVID-19, la CBB a mis en œuvre des mesures de soutien au secteur bancaire national à partir du 1^{er} avril 2020, ce qui a permis d'assouplir considérablement la politique monétaire. Ces mesures comprenaient, entre autres, une réduction du taux d'escompte de la CBB de 7% à 2%, une réduction du ratio de titres pour les banques de 17,5% à 5%, et la possibilité pour la CBB d'accorder des prêts garantis pour une durée maximale de six mois afin de soutenir la liquidité des institutions financières. Ces mesures se sont accompagnées d'autres mesures prises par les banques commerciales, y compris un moratoire de six mois au maximum sur le remboursement des prêts pour les entreprises et les particuliers directement touchés par la pandémie, la modification des conditions de prêt pour réduire les mensualités, et l'octroi de crédits additionnels aux clients existants pour faire face aux problèmes de liquidité à court terme.

6. Des mesures destinées à assouplir le contrôle des changes et des capitaux ont été introduites au cours de la période considérée, dont certaines ont eu un effet sur les flux commerciaux. Si l'obligation pour les cambistes étrangers agréés de céder 5% de leurs achats bruts de devises à la BBD est maintenue, depuis le 1^{er} août 2019, les exportateurs ne sont plus tenus de céder leurs recettes à ces cambistes. Avant cette date, les exportateurs devaient céder 70% de leurs recettes à des cambistes dans un délai de six mois. À cette même date, les restrictions concernant les comptes en devises ont été supprimées: les résidents peuvent maintenant ouvrir et détenir des comptes en devises sans l'approbation de la CBB. Depuis février 2020, les cambistes agréés peuvent approuver et exécuter des transactions en devises pour des montants plus importants et la limite pour les dividendes et les bénéfices pouvant être transférés sans l'approbation de la CBB a été relevée. Toutefois, la commission de change de 2% sur la valeur des transactions en devises, mise en place en 2017, reste en vigueur. En outre, les résidents doivent obtenir une autorisation dans le cadre du contrôle des changes pour acheter des titres de toute nature à l'étranger. Pendant la pandémie de COVID-19, le soutien des institutions financières internationales déployé en 2020 a permis de porter les réserves internationales brutes à 2,7 milliards d'USD, soit l'équivalent de 10 mois d'importations.

7. L'inflation a été modérée pendant la majeure partie de la période à l'examen. Comme la Barbade maintient un taux de change fixe et importe la plupart de ses biens de consommation, les prix sont largement influencés par l'évolution des marchés étrangers. Mais les variations des salaires jouent elles aussi un rôle important, et les conditions du secteur agricole ont une influence sur les prix des produits alimentaires. À cet égard, la hausse de l'inflation enregistrée en 2019 était principalement due à une augmentation des prix des produits alimentaires provoquée par une sécheresse. En 2020, l'inflation a de nouveau diminué, pour s'établir à 3%, contre 4,2% un an plus tôt. Au second semestre de 2021, toutefois, l'inflation a augmenté – en grande partie en raison de la hausse des prix internationaux de l'énergie et des produits alimentaires – pour atteindre un taux de 5% en fin d'année.

8. Le déficit de la balance des opérations courantes de la Barbade a diminué entre 2014 et 2019, en raison en partie de l'application du programme d'assainissement des finances publiques. Il est tombé de 9,2% du PIB en 2014 à 2,8% en 2019. La pandémie de COVID-19 a entraîné une forte hausse du déficit de la balance des opérations courantes en 2020, lequel s'est établi à 5,9% du PIB, principalement en raison de l'effondrement des recettes touristiques et en dépit de la baisse des importations. Entre 2014 et 2020, les exportations et les importations de marchandises ont diminué. Le déficit du compte courant s'est élevé à 528,5 millions d'USD en 2021, soit 5,4% du PIB. En 2020, la part des exportations de marchandises dans le PIB était d'environ 13,2%, contre près de 16,9% en 2014. La part des importations de marchandises a également diminué, reculant de 35,2% du PIB en 2014 à 30,3% en 2020, en raison principalement de la faiblesse de la demande intérieure au cours de cette période. Les principales exportations de marchandises de la Barbade se composent des combustibles, des produits alimentaires et des produits chimiques. Les importations sont dominées par les produits manufacturés, qui représentaient environ 60% du total en 2020. Les principaux produits importés sont les machines et le matériel de transport, ainsi que les produits chimiques. Les combustibles, les produits alimentaires et les produits d'origine végétale ont représenté environ 40% des importations totales de marchandises en 2020. Les États-Unis étaient, en 2021, la principale destination des exportations de la Barbade, suivis par la Jamaïque, le Guyana, la Trinité-et-Tobago, l'UE-27 et Sainte-Lucie. Les États-Unis restent la principale source des importations de la Barbade, représentant environ 47% des importations totales en 2021, devant la Trinité-et-Tobago et l'UE-27.

9. Les services, notamment le tourisme, sont de la plus haute importance pour l'économie de la Barbade. En 2019, avant les perturbations causées par la pandémie, les entrées liées aux services relatifs aux voyages se sont élevées au total à 1 250 millions d'USD, soit environ 24% du PIB. En 2020, les entrées sont retombées à 577,4 millions d'USD, soit quelque 12,3% du PIB. L'excédent traditionnel de la balance des services est tombé de 17,1% du PIB en 2019 à 10,6% en 2020. La Barbade est un importateur net d'investissement étranger direct (IED). Les flux sont principalement dirigés vers le secteur du tourisme et d'autres activités liées aux voyages, ainsi que vers les services financiers. Sur la période allant de 2014 à la fin de juin 2021, les entrées nettes d'IED se sont élevées au total à 1 046,3 millions USD.

10. La Barbade est devenue une république le 30 novembre 2021, lors du 55^{ème} anniversaire de son indépendance. Néanmoins, le cadre institutionnel régissant la formulation des politiques économiques et commerciales reste largement inchangé. Le Ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur est responsable de la formulation et de la coordination des politiques commerciales en général, en consultation avec d'autres ministères et avec la participation du secteur privé et de la société civile.

11. La Stratégie de croissance et de développement à moyen terme pour 2013-2020 reconnaît la nécessité de maintenir une productivité poussée par le secteur privé, l'investissement privé et une croissance alimentée par les exportations. Outre la restauration de l'équilibre budgétaire et la stabilisation de l'endettement, le plan BERT vise également à reconstituer les réserves et à stimuler la croissance. La politique commerciale barbadienne a pour but de promouvoir et de faciliter le développement du commerce avec l'étranger, d'améliorer la compétitivité et de poursuivre les activités qui s'inscrivent dans le cadre du programme relatif aux petites économies vulnérables à l'OMC. La Barbade s'est en outre fixé pour objectif d'instaurer une économie sans combustibles fossiles d'ici à 2030.

12. La Barbade accorde au moins le traitement NPF à tous ses partenaires commerciaux. Elle n'a jamais invoqué les dispositions de l'OMC relatives au règlement des différends en tant que partie plaignante et n'a jamais été visée par une plainte déposée dans cette enceinte. Bien que la Barbade ait présenté diverses notifications à l'OMC depuis son dernier examen, de nombreuses notifications restaient en suspens en juin 2022.

13. La Barbade est membre de la Communauté et du Marché commun des Caraïbes (CARICOM). Les États membres de la CARICOM cherchent à mettre en place un tarif extérieur commun (TEC) depuis 1991. Cependant, en juin 2022, les tarifs douaniers des divers membres présentaient encore des différences considérables, en raison tant des dérogations autorisées que des mécanismes permettant de suspendre l'application du TEC dans certaines circonstances. Aucun progrès n'a été réalisé dans l'harmonisation tarifaire au cours de la période considérée. Dans le cadre de la CARICOM, la Barbade a conclu des accords commerciaux bilatéraux réciproques avec la Colombie, le Costa Rica, Cuba et la République dominicaine.

14. Un accord de partenariat économique avec l'Union européenne est en vigueur depuis 2008. En vertu de ce dernier, la Barbade s'est engagée à réduire progressivement ses droits de douane sur une période pouvant aller jusqu'à 25 ans, avant 2033. Les exclusions et les délais de mise en œuvre plus longs concernent principalement les produits agricoles. Les dispositions de cet accord sont reprises dans un accord conclu avec le Royaume-Uni, qui est entré en vigueur en janvier 2021. La Barbade bénéficie également de divers arrangements non réciproques, tels que l'Initiative des États-Unis concernant le Bassin des Caraïbes (CBI), l'Accord commercial Caraïbes-Canada (CARIBCAN) et l'Accord CARICOM-Venezuela.

15. Les investisseurs étrangers bénéficient généralement du traitement national, à quelques très rares exceptions près mentionnées dans la législation sectorielle, comme les services de télécommunication, les services de voyagistes et les guides touristiques. Les investissements privés dans la radiodiffusion, les services bancaires et l'assurance sont soumis à une approbation préalable de l'État. Les services relatifs à l'eau et les services postaux sont des monopoles de l'État.

16. Depuis son dernier examen en 2015, la Barbade est parvenue à rationaliser les procédures douanières, y compris en passant au système ASYCUDA World en septembre 2019, en lançant un programme d'opérateurs de confiance et en réduisant de façon considérable les délais de traitement des licences d'importation. En outre, l'utilisation de prix de référence pour l'évaluation en douane de certaines importations a été abandonnée au cours de la période à l'examen. Le recours à un courtier en douane est recommandé.

17. La Barbade a ratifié l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges en janvier 2018 et a notifié à l'Organisation ses engagements des catégories A, B et C. En juin 2022, elle avait mis en œuvre 44,5% de ses engagements au titre de l'Accord.

18. La Barbade applique le TEC de la CARICOM, sous réserve des nombreuses exceptions par pays. Globalement, les niveaux des droits NPF appliqués sont relativement élevés, avec une moyenne de 16,8% en 2022. Les droits oscillent entre zéro et 216%, dans le cas de certains fruits, légumes et végétaux. La moyenne des droits NPF pour les produits agricoles (définition de l'OMC) s'élève à 35,0%, contre 12,8% pour les produits non agricoles; 5,7% des lignes tarifaires bénéficient de la franchise de droits. Le taux de droits moyen en 2022 est plus élevé qu'en 2014, où il était de 15,9%; la différence s'explique principalement par le passage de la nomenclature du SH2007 à celle du SH2017. Quelque 99,2% des taux de droits sont *ad valorem*; des taux spécifiques sont appliqués à 59 lignes, visant principalement des boissons alcooliques.

19. Toutes les importations en provenance d'autres États membres de la CARICOM sont en franchise de droits. Des taux de droits préférentiels sont accordés pour les importations en provenance de Colombie, du Costa Rica, de Cuba, de la République dominicaine, de l'Union européenne, du Royaume-Uni et de la République bolivarienne du Venezuela. On ne dispose pas des renseignements détaillés nécessaires au calcul des moyennes tarifaires et des marges de préférence.

20. Pendant le Cycle d'Uruguay, la Barbade a consolidé l'ensemble de ses droits d'importation, à l'exception de ceux visant le poisson et les produits de la pêche. Pour 17 lignes tarifaires, les taux appliqués sont supérieurs aux taux consolidés. Il apparaît que, dans la pratique, les concessions tarifaires et fiscales sur les importations sont très importantes, bien qu'on ne dispose pas de renseignements sur leur portée et sur le montant des recettes sacrifiées.

21. Il y a quatre taux de TVA (22%, 17,5%, 10% et 0%). Le taux normal de 17,5% s'applique à tous les biens et services, sauf disposition contraire. Des droits d'accise s'appliquent aux boissons sucrées, aux véhicules automobiles, aux spiritueux, aux produits du tabac et aux produits pétroliers.

22. Des prohibitions à l'importation et des licences d'importation sont appliquées à des fins de surveillance, de sécurité, de santé publique et de préservation de l'environnement, ainsi que pour la protection de la moralité publique. Les demandes de licences sont examinées au cas par cas et sont traitées dans un délai d'un à deux jours ouvrables. Les demandes de licences d'importation et les documents correspondants sont déposés et traités par le biais du portail douanier ASYCUDA World. Il n'est pas perçu de droit de licence. La Barbade n'a pris aucune mesure antidumping ni compensatoire au cours de la période à l'examen. Toutefois, elle a invoqué le mécanisme de sauvegarde spéciale pour les produits agricoles et pris des mesures au titre de ce dernier visant plus de 30 produits, pour la plupart des fruits et légumes, parmi lesquels la betterave, le chou, le chou-fleur, la carotte, la laitue, la tomate, l'oignon et le melon.

23. La Barbade utilise également le système ASYCUDA World depuis 2019 pour le dédouanement des exportations. L'obligation de présentation du formulaire de contrôle des changes de la Banque centrale a été supprimée cette même année. À l'exception d'un prélèvement sur les exportations de coton, aucune taxe à l'exportation n'est appliquée. Les recettes tirées de ce prélèvement sont destinées à servir à la recherche-développement dans le secteur du coton. Des restrictions à l'exportation sont appliquées pour des raisons de moralité publique et de sécurité ou pour la mise en œuvre des accords internationaux. Export Barbados est l'organisme public chargé de promouvoir les exportations. Il n'y a pas de zones industrielles d'exportation. Un programme de garantie des crédits à l'exportation géré par la Banque centrale a été suspendu en 2019.

24. L'élaboration des règlements techniques et des normes est confiée à l'Institut national des normes de la Barbade (BNSI). En juillet 2022, on dénombrait 44 règlements techniques, 160 spécifications du BNSI, 75 normes adoptées de la CARICOM, 80 normes adoptées de l'ISO et 20 codes du bâtiment du BNSI. La responsabilité de la formulation et de la mise en œuvre des mesures SPS se répartit entre plusieurs organismes. Aucune préoccupation commerciale spécifique n'a été soulevée au sujet des mesures OTC et SPS de la Barbade au cours de la période considérée.

25. La Commission des pratiques commerciales loyales est chargée de protéger les intérêts des consommateurs, de réglementer les services d'utilité publique et leurs prix, et de promouvoir et préserver la concurrence dans l'économie nationale. En juillet 2022, un contrôle des prix s'applique

à divers produits pétroliers raffinés. La Société de développement agricole et de commercialisation des produits agricoles (BADMC) a été notifiée à l'OMC comme étant la seule entreprise commerciale d'État de la Barbade. Elle s'occupe de l'importation de viande de poulet, de viande de dinde, de sucre brun et d'oignons; elle a le droit d'importer ces marchandises en franchise de droits. Au milieu de l'année 2022, on dénombrait 54 entreprises d'État, dont 33 classées comme étant de nature commerciale. En vue de réduire la charge que fait peser sur les finances publiques le subventionnement implicite, de nombreuses entreprises d'État sont en cours de réforme.

26. La Barbade n'est pas partie à l'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics. Une nouvelle loi sur les marchés publics a été adoptée en 2021, mais elle n'était pas entrée en vigueur en juillet 2022, les règlements d'application étant encore en cours d'élaboration. Conformément à cette nouvelle loi, la procédure d'appel ouverte doit être employée pour tous les marchés de biens et de services d'une valeur supérieure à 300 000 BBD (150 000 USD) et les marchés de travaux d'une valeur supérieure à 500 000 BBD. La procédure d'appel d'offres restreinte peut être employée lorsque les biens, travaux ou services faisant l'objet de la passation de marché sont disponibles auprès de 10 fournisseurs ou moins ou en cas de besoin urgent. Il n'y a aucune restriction à la participation de fournisseurs étrangers. Actuellement, tous les marchés d'une valeur supérieure à 200 000 BBD sont centralisés. Pour les marchés d'une valeur inférieure à ce seuil, chaque organisme dispose de sa propre entité contractante.

27. Aucune modification importante n'a été apportée au système juridique relatif à la protection des droits de propriété intellectuelle depuis le dernier examen de la Barbade. La législation relative au droit d'auteur et aux indications géographiques fait actuellement l'objet d'une révision. Le droit des brevets barbadien comporte des dispositions concernant la délivrance de licences obligatoires, lesquelles peuvent être accordées par la Haute Cour dans les quatre ans suivant la date du dépôt de la demande de brevet ou les trois ans suivant la date de la délivrance du brevet, et où l'invention brevetée n'a pas été exploitée ou suffisamment exploitée. Aucune licence obligatoire n'a été délivrée depuis 2014.

28. Le secteur agricole de la Barbade est de petite taille et est confronté à des difficultés comme la rareté des ressources foncières et hydriques. Il représente un peu plus de 1% du PIB et 3% de l'emploi. Le sucre, traditionnellement prédominant, a perdu de son poids dans le secteur, la production s'étant tournée vers les fruits et légumes, ainsi que les plantes aromatiques et les épices. La moyenne des droits appliqués pour les produits agricoles était de 35% en 2021; certains produits sont assujettis à des taux supérieurs à 100% (légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires, viandes et abats comestibles, et écorces d'agrumes ou de melons, par exemple). La politique agricole vise à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à encourager la participation d'un plus grand nombre d'agriculteurs. À cet égard, le gouvernement a mis en œuvre une Initiative triennale en faveur de l'autonomisation et de l'émancipation des agriculteurs (programme FEED), dans le but de faciliter l'accès des populations vulnérables aux activités d'agriculture et d'élevage. Le programme FEED vient en aide aux agriculteurs qui veulent créer des entreprises agricoles en accordant des subventions pour la location de terres et l'irrigation. Pendant la période à l'examen, les contrôles des prix de détail des ailes, dos et cous de poulet ainsi que des ailes de dinde ont été supprimés. Actuellement, aucune mesure de contrôle des prix ne vise les produits agricoles.

29. Il n'y a pas de restrictions concernant la participation étrangère au capital dans le secteur de l'électricité. Le segment de la production d'électricité est entièrement libéralisé. En 2019, la Politique énergétique nationale pour 2019-2030, qui fixe comme objectif d'atteindre 100% d'énergies renouvelables et la carboneutralité d'ici à 2030, a été adoptée. Pour réaliser cet objectif, le gouvernement accorde des incitations: durant l'exercice 2020/21, il a accordé aux producteurs d'électricité indépendants utilisant des sources d'énergie renouvelables une prime spéciale en plus du tarif de rachat. De même, afin d'encourager la réduction de l'utilisation des combustibles fossiles pour les automobiles, le budget 2022 prévoit des incitations fiscales pour l'achat de véhicules électriques et hybrides. La Barbade dispose d'une petite réserve de pétrole souterraine. Bien qu'il ne semble pas y avoir de restrictions ou de droits exclusifs réservés pour certains opérateurs du marché, la société Barbados National Oil Company Limited, qui appartient à l'État, est de fait le seul importateur de produits pétroliers raffinés tels que l'essence et le diesel.

30. Le secteur manufacturier est modeste et concentré sur l'industrie alimentaire et la production de boissons. Il représentait 4,7% du PIB et 6% de l'emploi en 2021. Des modifications importantes ont été apportées aux mesures d'incitation en faveur du secteur au cours de la période à l'examen. La Loi sur les incitations fiscales a été abrogée en janvier 2019. Celle-ci prévoyait une trêve fiscale

de 15 ans en faveur des entreprises qui se consacrent à la fabrication de produits exclusivement destinés à l'exportation en dehors de la CARICOM, ou de produits comportant un pourcentage spécifié de valeur ajoutée locale. À cette même date, la Loi sur les entreprises commerciales internationales (IBC) et la Loi sur les sociétés à responsabilité limitée, qui prévoyaient une imposition plus faible pour les entreprises enregistrées à la Barbade mais exerçant des activités uniquement à l'étranger par rapport aux entreprises exerçant des activités à la Barbade, ont été abrogées. Bien qu'une période de transition ait été prévue, les avantages fiscaux accordés aux IBC et aux sociétés internationales à responsabilité limitée ont été supprimés le 30 juin 2021.

31. Les services constituent le principal secteur de la Barbade et représentent plus des deux tiers du PIB. Au cours de la période considérée, le cadre juridique des services financiers a été remanié et les régimes réglementaires distincts pour les services financiers offshore ont été supprimés. À leur place, des cadres généraux de surveillance ont été créés pour les secteurs de la banque et de l'assurance. Le 1^{er} janvier 2019, la Loi modifiée sur les établissements financiers et la Loi modifiée sur les assurances sont entrées en vigueur. En vertu du cadre juridique modifié, les banques offshore ont été converties en banques génératrices de devises, tandis que les sociétés d'assurance offshore sont devenues des titulaires de licences de catégorie 1. Les banques génératrices de devises sont assujetties au même taux d'imposition que les banques commerciales nationales. Les opérateurs d'assurance titulaires d'une licence de catégorie 1 sont assujettis à un taux d'imposition sur le revenu nul, tandis que les titulaires de licences d'autres catégories sont assujettis à un taux de 2%. Seuls les citoyens Barbadiens ou d'un État membre de la CARICOM peuvent être enregistrés en tant qu'intermédiaires en assurance – courtiers d'assurances, agents, sous-agents et vendeurs.

32. La Barbade possède un secteur des télécommunications relativement ouvert. Le cadre juridique et institutionnel régissant le secteur est demeuré largement inchangé. Pendant la période à l'examen, la Barbade a modernisé son infrastructure de télécommunication, entre autres en déployant le réseau mobile 5G et le réseau à évolution à long terme, et en retirant tous les câbles en cuivre existants pour les remplacer par des fibres optiques. Les autorités ont entrepris de réviser le Règlement sur le service universel des télécommunications, en vue d'inclure les services de transmission de données à haut débit dans le cadre du service universel. À la fin du mois de mai 2022, trois exploitants de services de télécommunication fournissaient des services de téléphonie mobile cellulaire dans le pays, y compris des services Internet; tous bénéficiaient d'un apport de capitaux étrangers.

33. Le secteur du tourisme revêt une importance vitale pour l'économie, car avec les activités connexes il représente, directement et indirectement, plus de 50% de la valeur ajoutée. La pandémie de COVID-19 a eu des effets dévastateurs sur le secteur du tourisme en particulier, et sur l'économie en général. En réponse, le gouvernement a lancé le programme BEST, dont le budget total s'élève à 300 millions de BBD (environ 150 millions d'USD). Dans le cadre de ce programme, les entreprises de tourisme bénéficiaient d'aides et d'un investissement par le biais d'actions privilégiées pour financer la réembauche de leurs travailleurs avec une rémunération égale à 80% de leur salaire normal, ainsi que d'investissements dans le plan de transformation du tourisme. Ces actions sont initialement détenues par le gouvernement, mais elles sont négociables et remboursables à leur valeur nominale à tout moment; elles génèrent un coupon en cas de bénéfices. Le programme vise à augmenter le flux de liquidités des entreprises pour leur permettre de continuer à embaucher des employés et de transformer leur modèle d'activité. Les objectifs de la politique relative au secteur du tourisme n'ont pas changé et portent sur la fidélisation des clients et l'amélioration de la fidélité aux marques. Suite à la pandémie, le gouvernement a lancé l'initiative concernant un tampon de bienvenue à la Barbade, en faveur des visiteurs loyaux et des visiteurs de longue durée. Les ressortissants étrangers peuvent posséder des terres à la Barbade pour aménager des installations touristiques. Les propriétaires de projets ou de produits touristiques admissibles peuvent bénéficier d'incitations fiscales.

34. L'aviation est le principal mode de transport des personnes et des marchandises qui entrent dans le pays ou en sortent. La Barbade a conclu 30 accords bilatéraux sur les services aériens (BASA); ces accords offrent des droits allant jusqu'à la cinquième liberté, avec des restrictions concernant la propriété. Étant donné qu'elle n'a pas de transporteur national, dans le cadre de ses BASA, la Barbade désigne comme transporteur national tout transporteur établi dans la CARICOM. Pour être un transporteur national, la compagnie aérienne doit avoir son adresse principale enregistrée sur le territoire d'un État membre de la CARICOM et être effectivement contrôlée par des ressortissants de la Barbade/CARICOM. Toutes les infrastructures de transport aérien et maritime sont détenues par l'État et gérées par des entreprises publiques. Les activités concernant

les infrastructures peuvent être effectuées par des opérateurs privés dans le cadre d'accords signés avec l'État, mais pas dans le cadre de concessions. Il n'y a aucune restriction juridique concernant la participation du secteur privé dans les transports.